



# Réserve Naturelle Régionale GORGES DU GARDON

LETTRE D'INFORMATION N°6 - OCTOBRE 2019

*Gardons le contact !*



## Cet été, bénévoles et volontaires ont donné du temps et de l'énergie à la Réserve Naturelle !

### Retour sur deux axes de la mobilisation citoyenne estivale en faveur de la Réserve Naturelle



**Des éco-volontaires pour informer et sensibiliser les usagers à la richesse et la fragilité du site**

Cette année et pour la première fois dans la Réserve Naturelle, une équipe de dix éco-volontaires a été formée pour assurer la surveillance estivale des berges du Gardon dans la Réserve le soir et en journée. Des bénévoles de tout âge et de tous horizons, réunis par la volonté de faire leur part dans la conservation de la nature.

Guidés par Maxime, volontaire en service civique de la Réserve Naturelle depuis juin, ils ont parcouru la Réserve Naturelle dans le but d'informer les usagers du site de la réglementation, de noter et de faire cesser des éventuelles infractions, ainsi que de sensibiliser sur les enjeux liés au patrimoine naturel du site.

Par petites équipes de trois, ils ont effectué un total de 15 tournées entre le 15 juillet et le 15 août, principalement en soirée. Le bilan est plutôt rassurant, avec seulement 1 feu de camp constaté (qui a été éteint), quelques bivouacs et quelques groupes bruyants.

L'accueil compréhensif et intéressé réservé par les usagers aux bénévoles encourage les gestionnaires à renouveler la campagne de surveillance l'année prochaine, sur une plus longue période (de juin à août), voire sur un territoire élargit (rive droite du Gardon).

**Des jeunes sous mandat judiciaire en chantier de réparation sur la Réserve**

Depuis 2015, une convention de partenariat lie le Conservatoire d'espaces naturels, gestionnaire de la

Réserve Naturelle, et la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse du Gard et de la Lozère. Cette convention permet à la Réserve Naturelle d'accueillir des jeunes pour lesquels le juge des enfants a favorisé la mise en oeuvre d'une mesure éducative plutôt qu'une sanction à la suite d'un écart de conduite dont ils ont été jugés pénalement responsables. Des jeunes, volontaires pour mener des actions physiques et en extérieur, sont donc accueillis pour mettre en oeuvre des mesures de réparation, qui consistent en des chantiers nature. Au programme : nettoyage de déchets, entretien du patrimoine bâti (nettoyage du moulin de la barque renversé, débroussaillage de cabane de pierres sèches), installation de clôture, entretien de sentiers,... Accompagnés par les agents de la Réserve Naturelle et leurs éducateurs, seul ou en groupe, près de dix jeunes ont été accueillis cette année.



## Agriculture sur la commune : quelle capacité d'accueil de la biodiversité sur les terrains agricoles ?

La fragmentation des milieux naturels est la première menace sur la biodiversité à l'échelle mondiale. Elle se produit si l'Homme artificialise la nature (en construisant par exemple des routes, des bâtiments,...) ou encore s'il pratique une agriculture intensive et monospécifique.

Détruire et découper les habitats des espèces de faune et de flore revient à empêcher leurs déplacements et ceux de leurs ressources alimentaires. Privées de l'espace ou des ressources dont elles ont besoin pour réaliser leurs cycles de vie, les espèces deviennent grandement menacées.

Le territoire de la commune de Sanilhac-Sagriès est constitué majoritairement de garrigues (en partie classées en Réserve Naturelle) et de terrains agricoles. Les milieux naturels et agricoles sont fortement liés par des échanges de matières, de faune et de flore. Ces échanges ne peuvent se

maintenir que s'il existe des "ponts" entre milieux naturels et milieux agricoles. C'est le rôle que jouent les infrastructures agro-écologiques (IAE). Un nom barbare pour parler des haies, des fossés, des arbres isolés, des mares, et de tous ces éléments qui représentent des refuges pour la biodiversité au sein des milieux agricoles, assurant ainsi une connexion entre deux milieux naturels.

En faisant un diagnostic quantitatif et qualitatif de ces IAE dans les milieux agricoles, on comprend mieux les échanges pouvant avoir lieu entre milieux agricoles et milieux naturels, garants du maintien de la biodiversité en zone rurale. C'est l'étude qu'a débuté la Réserve Naturelle en juin dernier grâce au travail



d'un volontaire en service civique. Ce diagnostic devrait déboucher sur un état des lieux de la capacité d'accueil de la biodiversité sur les terrains agricoles de la commune, voire à termes sur un accompagnement pour des agriculteurs volontaires dans la mise en oeuvre de mesures favorisant le lien entre la biodiversité et l'agriculture sur leurs parcelles... Un vaste projet dont nous ne manquerons pas de vous faire parvenir les résultats dans la prochaine lettre !

### Le Caloptène italien et (*Calliptamus italicus*) et le Caloptène ochracé (*Calliptamus barbarus*)



Dans chaque lettre d'information, un zoom est fait sur une espèce à découvrir sur le site.

En vous promenant sur les chemins en cette fin d'été, vous avez forcément vu l'un de ces criquets. Ils aiment les milieux secs et chauds, plus ou moins herbacés. S'ils ne bougent pas, leurs couleurs leur permettent de se camoufler parfaitement dans la garrigue. Ce sont leurs ailes qui, lorsqu'elles se déploient, les trahissent, par une couleur rose vif. Ces deux espèces sont très

proches morphologiquement, et c'est principalement une observation approfondie des individus mâles qui permet de les différencier.

## Animations 2019 : plus que deux évènements avant l'hiver !

Plus qu'une sortie à la découverte de la faune cavernicole à la Baume Saint-Vérédème (le 23 octobre) et

une conférence au foyer communal sur les abeilles (le 27 novembre) avant la trêve hivernale des animations. Ne les

manquez pas !

Plus d'informations en ligne : [www.cenlr.org/gorges-du-gardon/animations](http://www.cenlr.org/gorges-du-gardon/animations).

## Vous avez la parole !

Cette lettre est aussi la vôtre ! Une question ? Une remarque ? Un coup de cœur ? Un coup de gueule ? Ecrivez-nous par mail ([gardon@cenlr.org](mailto:gardon@cenlr.org)) ou par courrier (Mairie de Sanilhac-Sagriès, Place de la Mairie, 30700 Sanilhac-Sagriès). Nous vous répondrons directement ou, dans la mesure du possible, ferons apparaître vos messages dans la prochaine lettre.



CONSERVATOIRE  
D'ESPACES NATURELS DU  
LANGUEDOC-ROUSSILLON

Immeuble le Thèbes  
26 allée de Mycènes  
34000 Montpellier

04 67 02 21 28  
06 27 03 30 84  
[gardon@cenlr.org](mailto:gardon@cenlr.org)

Suivez le CEN !



COMMUNE DE SANILHAC-  
SAGRIÈS

Mairie de Sanilhac-Sagriès  
Place de la Mairie  
30700 Sanilhac-Sagriès

04 66 22 20 89  
[sanilhac.mairie@wanadoo.fr](mailto:sanilhac.mairie@wanadoo.fr)

Suivez la Mairie de  
Sanilhac-Sagriès !

